



TROPHÉE CAÏSSA - PHASE QUALIFICATIVE - LOURY 45

12 AVRIL 2026

REGLEMENT DU TOURNOI

ARTICLE 1 : Organisation

A - Organisation générale

Le Trophée CAÏSSA est un tournoi se déroulant en 2 phases.

Il est ouvert à toutes les joueuses licenciées à la FFE.

La 1ère phase est qualificative. Lors de ces phases départementales et/ou régionales, les joueuses se qualifient pour la phase finale de la façon suivante :

- 1 joueuse pour moins de 20 participantes
- 2 joueuses pour 21 à 30 participantes
- 3 joueuses pour 31 à 40 participantes
- 4 joueuses pour plus de 40 participantes

Cette phase est organisée en partenariat avec un club ou une association : pour le tournoi de LOURY, voir le point B.

La 2ème phase est une phase finale organisé par :

- Le groupe WOLFANGEL Events
- Le Club du Barreau de PARIS Échecs
- Le Club du Cercle National des Armées

Les concurrentes de cette finale sont, outre les qualifiées des phases régionales :

- Les 2 premières du Trophée CAÏSSA de l'année précédente
- 3 joueuses titrées françaises (GM, MI, GMF ou MIF)
- 2 joueuses sélectionnées par les organisateurs

Le lieu et la date de la finale sont fixés par les organisateurs. La phase finale se déroule en 9 rondes.

B - Organisation phase qualificative – LOURY 45

Le Club d'échecs Vivre les échecs la Clairière et le groupe Wolfangel Events organisent la phase qualificative du trophée CAÏSSA pour les joueuses du département 45 et de la région Centre Val de Loire à LOURY le dimanche 12 avril 2026.

Cette phase qualificative est également ouverte aux joueuses qui n'auraient accès à un tournoi de ce type dans leur département ou région.

Adresse de la salle de jeu : Salle Polyvalente rue du Canal 45470 Loury

Contact mail : vle.clairiere@gmail.com

Le Comité d'Organisation « Trophée CAÏSSA » prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi.

Article 2 : Formalités d'inscription :

- Chaque personne voulant s'inscrire au tournoi consent à :
 - Respecter la « Charte du joueur et de la joueuse d' échecs » (affichée à côté du présent règlement).
 - Fournir les renseignements personnels suivants :
 - Nom et Prénom
 - Fédération représentée et code FFE ou FIDE
 - Classement ELO (national ou international)
 - S'acquitter du montant de ses droits d'inscription :
 - Adultes (20 ans et plus : catégories Senior, S50 et S65) : 10 €
 - Jeunes (moins de 20 ans : catégories U08 à U20) : 5 €
 - Les joueuses doivent être titulaires à minima d'une licence B de la FFE.
 - Le Comité d'Organisation pourra demander aux personnes non-licenciées de s'acquitter sur place des frais nécessaires à l'obtention d'une licence B
 - Seront appariées à la 1ère ronde uniquement les personnes qui ont réglé leurs droits d'inscription.
 - La liste de départ est officiellement close le 10 avril 2026 à 20h00.

Article 3 : Organisation et horaires

- Pointage : Dimanche 12/04/2026 de 9h00 à 9h30.
- Rondes :
 - 3 rondes le matin : 1ère ronde à 10h00.
 - 4 rondes l'après-midi : 4ème ronde à 13h45.
- Cérémonie clôture du Tournoi : Dimanche 12/04/2026, vers 17h00

Article 4 : Arbitrage

- Arbitre Principal : Mr Eric VIGNELLES, arbitre AFO 2

Article 5 : Règles du jeu et principe d'appariement du tournoi :

- Le tournoi est homologué FFE (N° 70327) et compte pour le classement rapide FIDE/FFE de mai 2026
- Les règles du jeu sont celles du 93ème congrès de la FIDE et adoptées par le bureau de la FIDE.
- L'article A5 de l'annexe A du Livre de l'arbitre portant sur le jeu rapide sera la référence du tournoi
- Les appariements se font au Système Suisse en 7 rondes, selon les règles C04 du manuel de la Fide.
- Le classement utilisé pour les appariements est le dernier classement rapide publié.
- Le logiciel d'appariement utilisé est la dernière version disponible du logiciel SharlyChess autorisé par la FFE
- Sont appariées à la 1ère ronde toutes les joueuses qui auront pointé. Les retardataires n'ayant pu pointer seront appariées à la 2ème ronde.

Article 6 : Cadence de jeu

- Les parties se jouent à la cadence Fischer 15 min + 5 sec/coup

Article 7 : Comportement durant les rondes

- Respect de la charte des joueurs et joueuses d'échecs
- Le port d'appareils connectés (téléphone, montre connectée ...) est interdit. Ces appareils sont tolérés s'ils sont éteints et dans un sac. Si, dans la salle de jeu, il est prouvé qu'une personne possède un tel appareil sur elle, elle recevra un avertissement oral. Si l'un de ces appareils émet le moindre son, cela implique la perte immédiate de sa partie.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- L'analyse des parties et le blitz sont interdits dans la salle.
- Il est interdit de parler des parties en cours.
- La salle de jeu et toutes les salles annexes du tournoi sont « non fumeurs ».

Article 8 : Gestion des coups illégaux

- le 2ème coup illégal achevé fera perdre la partie ;
- Un coup illégal doit être signalé à l'arbitre, ou constaté par l'arbitre lui-même ;
- Rappel de l'article 7.5.3 des règles du jeu de la Fide : « Si une personne appuie sur la pendule sans jouer un coup, cela sera considéré comme un coup illégal et pénalisé comme tel. »
- Rappel de l'article 7.5.4 des règles du jeu de la Fide : « Si une personne utilise ses deux mains pour réaliser un coup (en cas de roque, prise ou promotion, par exemple) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal et pénalisé comme tel. »
- Déplacer la pièce d'une main et appuyer sur la pendule de l'autre est interdit mais n'est pas considéré comme un coup illégal.

Article 9 : Fin de partie

- A l'issue de chaque partie, les joueuses :
- Remettent leurs pièces en position de départ sur l'échiquier;
- La gagnante ou la conductrice des Blancs en cas de match nul enregistre son résultat sur le PC mis à disposition sur la table d'arbitrage
- Partent en laissant leur table propre pour la ronde suivante.
- Si aucun résultat n'a été communiqué à l'arbitre, la partie est considérée comme perdue par forfait pour les 2 personnes.

Article 10 : Classement final et Départages en cas d'ex-æquo

Pour le système de départage est le suivant :

- Bucholz tronqué 2
- Cumulatif
- Performance

Article 11 : Récompenses

- La liste des récompenses sera affichée au début de la ronde 4 du tournoi
- Les prix sont distribués à la place et sont non cumulatifs.

Article 12 : Autres

Tout au long du tournoi, les règles de F.F.E. et de la F.I.D.E. sont appliquées pour tout point ne faisant pas l'objet du présent règlement.

L'arbitre

Eric VIGNELLES



L'organisateur

Christophe LADUNE

